

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 7 AVRIL 2016

Procès-verbal n° 03-2016

L'an deux mille seize, le sept avril, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Christian PETRAZ - Marie VIALLET - Patrick LE GUENNEC - Marie-Paule FALCOZ - Jean-Paul LAURENT - Isabelle FORAY - Michel RAPIN - Marie-Pierre RAMBAUD - Jean-Marie MARTIN - Stéphanie FEUTRIER - Corine FALCOZ - Stéphanie MASSE - Gérard VUILLERMET

Procuration : Elisabeth DAMS (donne procuration à Marie-Paule FALCOZ)

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick LE GUENNEC

1- HOMOLOGATION DES TARIFS DE LA SEM VALLOIRE POUR L'HIVER 2016/2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs de remontées mécaniques de la SEM Valloire pour la saison d'hiver 2016/2017.

2- ADHÉSION AU SERVICE DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SAVOIE – CONVENTION AFFÉRENTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'adhésion de la commune de Valloire au service de prévention des risques professionnels du CDG73 afin de bénéficier de la prestation d'assistance et de conseil en matière de risques professionnels, santé et sécurité au travail.
- d'approuver la convention d'assistance et de conseil en matière de prévention des risques professionnels d'une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction, à intervenir avec le CDG73 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire ainsi qu'à son représentant, Monsieur Christian Pétraz, Adjoint délégué à l'urbanisme et aux travaux pour la réalisation du document unique de la collectivité, le cas échéant avec le concours du CDG73 et pour signer tout document relatif à cette affaire communale.

3- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 contre (Stéphanie MASSE – Corine FALCOZ – Isabelle FORAY) décide, d'augmenter les taux des taxes directes locales pour 2016 par application d'un coefficient de variation proportionnelle de 1.100733, et les fixe ainsi comme suit :

- 21.66 % pour la taxe d'habitation
- 24.11 % pour le foncier bâti
- 160.00 % pour le foncier non bâti
- 34.67 % pour la cotisation foncière des entreprises

4- BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 12 voix pour et 3 contre (Gérard VUILLERMET – Stéphanie MASSE – Corine FALCOZ) d'approuver le budget primitif de la Commune pour l'année 2016 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	9 213 586.00 €	9 213 586.00 €
Section d'investissement	5 078 152.34 €	5 078 152.34 €
TOTAL	14 291 738.34 €	14 291 738.34 €

Il est précisé qu'en application des dispositions introduites par la Loi NOTRe en matière de préparation budgétaire, le projet de BP est enrichi d'une note de présentation « afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux » (article L 2313-1 du CGCT).

Cette note est annexée à la présente délibération.

5- SUBVENTION A L'OFFICE DU TOURISME 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'arrêter la subvention 2016 versée à Valloire Tourisme à la somme de 1 480 000 € se décomposant comme suit :

- Fonctionnement : 876 404 €
- Commercialisation : 123 000 €
- Animations et évènements : 480 596 €.

6- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer les montants de subventions aux associations selon le tableau ci-dessous.

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2016
4'Pat	500,00 €
A.E.P. : Fonctionnement	25 000,00 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	2 000,00 €
Anciens combattants	700,00 €
APPPS	76 500,00 €
Association du personnel communal	1 800,00 €
Coopérative scolaire	2 800,00 €
Freestyle Galibier-Thabor	1 000,00 €
Judo-club	6 000,00 €
RD 902 Little Pic Sonne	6 000,00 €
Snow-ski club – Section Alpin	46 950,00 €
Snow-ski club – Section Snow	11 400,00 €
Snow-ski club – Section Nordique	6 900,00 €
Tennis-club Saint-Michel-de-Maurienne	200,00 €
Union Athlétique de Maurienne	100,00 €
Valloire Patrimoine et Culture	1 500,00 €
Val'patin	7 500,00 €
TOTAL c/65748	196 850.00 €

7- BUDGET ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif des Équipements touristiques pour l'année 2016 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 951 096.00 €	1 951 096.00 €
Section d'investissement	2 067 433.68 €	2 067 433.68 €
TOTAL	4 018 529.68 €	4 018 529.68 €

8- BUDGET EAU ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2016 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	975 956.05 €	975 956.05 €
Section d'investissement	902 238.99 €	902 238.99 €
TOTAL	1 878 195.04 €	1 878 195.04 €

9- BUDGET PARC DE STATIONNEMENT - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif *du parc de stationnement* pour l'année 2016 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	203 997.44 €	203 997.44 €
Section d'investissement	106 598.12 €	106 598.12 €
TOTAL	310 595 .56 €	310 595 .56 €

10- BUDGET MICROCENTRALES - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif des microcentrales pour l'année 2016 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	56 140.54 €	56 140.54 €
Section d'investissement	36 440.35 €	36 440.35 €
TOTAL	92 580.89 €	92 580.89 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 07 avril 2016 à 22 heures 30.